

Invitation au stage du département formation de l'ETUI/ industriAll Europe

Le 17 mai 2019

À l'attention des membres du groupe de travail jeunesse

Pour information :

À l'attention de toutes les organisations affiliées à industriAll Europe

Chers/Chères collègues,

Le département formation de l'Institut syndical européen et industriAll Europe organiseront le stage de formation « **Renforcer le pouvoir syndical : donner plus de pouvoir aux jeunes organisateurs** » qui se tiendra du **18 au 20 septembre 2019** à Budapest en Hongrie.

La construction du pouvoir syndical a été définie comme l'une des priorités d'industriAll Europe lors du Congrès de Madrid de 2016. Le groupe de travail jeunesse est l'un des 3 groupes horizontaux d'industriAll Europe. La participation de la jeunesse est fondamentale pour le renouveau syndical. Les jeunes voix doivent être entendues, à la fois pour garantir le futur des syndicats et pour améliorer les conditions de travail des jeunes travailleurs, arrivés sur le marché du travail dans l'ère post-crise.

Il s'agit d'un stage actif de renforcement de capacités, ayant pour but de soutenir les jeunes syndicalistes dans leurs activités de renforcement du pouvoir syndical. Le stage aura pour objectif principal l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne d'organisation au niveau de l'entreprise : les étapes à suivre, les compétences et outils nécessaires, le partage de bonnes pratiques, le soutien fourni par industriAll Europe.

Objectifs

- Préciser les spécificités du « modèle d'organisation » ;
- Décrire les étapes nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre d'une « campagne d'organisation » ;
- Fournir les outils, compétences et méthodes pour concevoir des programmes d'action visant à organiser des campagnes au niveau de l'entreprise ;
- Partager de bonnes pratiques d'organisation et des expériences entre participants de différents pays et secteurs.

Programme

Le programme provisoire ci-joint vous donnera un aperçu du stage.

Langues de travail

Les langues actives seront **l'anglais, l'allemand et le français**. D'autres langues actives ou langues passives pourront être ajoutées en fonction des profils des participants.

Qui peut participer ?

Cette activité s'adresse aux jeunes représentants syndicaux membres de syndicats affiliés à industriAll Europe, et bénéficiant déjà d'une certaine expérience dans le syndicalisme et le travail des jeunes.

Les participants doivent faire preuve d'une grande motivation à développer leurs capacités d'organisation, et avoir éventuellement des idées de cibles ou de programmes d'action qu'ils



souhaitent mettre en œuvre. Nous encourageons les personnes travaillant ensemble sur la même cible ou le même programme d'action à s'inscrire.

Comment les inscriptions sont-elles traitées ?

Le stage prévoit un maximum de **25 participants**. La sélection finale des participants sera faite par industriAll Europe en tenant compte des critères requis pour le groupe cible et de l'information soumise dans le formulaire d'inscription.

Veillez noter que votre inscription ne sera effective qu'une fois que nous avons confirmé votre sélection. **Ne réservez pas de billets de transport avant d'avoir reçu cette confirmation.**

Nous vous demandons de bien vouloir suivre les recommandations du programme d'action de la CES sur l'égalité hommes-femmes qui appelle à une représentation proportionnelle des femmes dans les activités syndicales.

Lieu et logement

Hôtel Benczur
H-1068 Budapest,
Benczúr utca 35

Tél. (+36 1) 479-5650 - <http://www.hotelbenczur.hu/>

Arrivée et départ

Les participants doivent **arriver mardi 17** et repartir dans l'après-midi du **vendredi 20 septembre**. Les vols retour doivent décoller après 15 h 00.

Inscription

Veillez remplir un exemplaire du formulaire ci-joint pour chaque participant et le renvoyer à Tsela Ceulemans, tceulemans@etui.org, dès que possible et **au plus tard le 28 juin 2019**.

Paiement de l'inscription

Une contribution directe (frais d'inscription) à l'activité de formation de l'ETUI est requise par organisation/par jour ouvré/par participant. Les frais d'inscription varient en fonction du groupe auquel appartient votre pays.

Pour cette formation, les frais de participation s'élèvent à :

- Pour le groupe I : 180 € (3 jours à 60 €)
- Pour le groupe II : 72 € (3 jours à 24 €)
- Pour le groupe III : 45 € (3 jours à 15 €)

Groupe I : 100 % des frais de participation, soit 60 €/jour		Groupe II : 40 % des frais de participation, soit 24 €/jour	
Allemagne	Italie	Croatie	
Andorre	Liechtenstein*	Estonie	
Autriche	Luxembourg	Hongrie	
Belgique	Malte	Lettonie	
Chypre	Monaco	Lituanie	
Danemark	Norvège*	Pologne	
Espagne	Pays-Bas	Portugal	
Finlande	Royaume-Uni	République tchèque	
France	Saint-Marin	Slovaquie	
Irlande	Suède	Slovénie	
Islande*	Suisse*	Groupe III : 25 % des frais de participation, soit 15 €/jour	
		Albanie	
		Bulgarie	
		Grèce	
		Macédoine du Nord	
		Monténégro	
		Roumanie	
		Serbie	
		Turquie	

***Ces pays, n'étant pas membres de l'UE, doivent s'acquitter de tous les frais relatifs à l'activité.**

Une facture sera envoyée au nom et à l'adresse de l'organisation (adresse de facturation) mentionnés dans le formulaire d'inscription.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation à 5 jours ouvrables avant le début de la formation.

Vous devez impérativement mentionner le numéro de facture et votre numéro de référence client dans votre ordre de paiement.

Remboursement des frais de déplacement et de logement

Les frais de logement pour **uniquement 3 nuits (18, 19 et 20 septembre)**, les repas selon le programme et les matériels seront pris en charge par le département Formation de l'ETUI, uniquement pour les participants venant de pays membres de l'Union européenne, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Serbie, le Monténégro et la Turquie.

Les dépenses doivent être établies selon les lignes directrices de l'UE :

- Le trajet le plus court doit être choisi, en utilisant le moyen de transport le plus raisonnable.
- **Les tickets de train seront** remboursés sur la base d'un aller-retour en 1ère classe pour les trains réguliers et en 2nde classe pour l'Eurostar, le Thalys, le TGV ou assimilés.
- **Les prix des classes économiques serviront de benchmark pour l'analyse des frais de déplacement aérien.** Les déplacements aériens sont acceptés seulement pour des distances supérieures à 400 km, soit un aller-retour de plus de 800 km. **Les vols en classe affaire** ne seront pas remboursés.
- Les déplacements en voiture seront remboursés soit :
 - sur la base du kilométrage, à 0,25 € par km.
 - sur la base du prix du trajet aller-retour en train (1^{ère} classe pour les trains réguliers et 2nde classe pour l'Eurostar, le Thalys, le TGV ou assimilés)
 - sur la base du prix le plus bas du trajet en aérien de la classe économique

L'option la moins chère sera remboursée.

Les frais de péage, combustible ou assurance ne seront **pas** remboursés.

Une seule personne peut demander le remboursement, peu importe le nombre de personnes voyageant dans le même véhicule. Les passagers ne peuvent pas demander de frais de kilométrage ou équivalent.

- **Les transports locaux**, pour les déplacements depuis et vers le lieu de l'événement, sont remboursés sur la base des tickets originaux.
- **En principe, les taxis ne sont pas remboursés.**

Veillez noter que les dépenses telles que les frais de parking, de téléphone, minibar, nuits supplémentaires, déjeuners supplémentaires, dîners supplémentaires, supplément chambre double et éventuel supplément pension (semi-)complète ne sont pas pris en charge par l'ETUI.

Les participants sont invités à organiser eux-mêmes leurs déplacements (**après réception de notre confirmation d'inscription**). Exceptionnellement, si pour des raisons pratiques, cela s'avérait impossible, vous pouvez contacter le secrétariat du département Formation pour obtenir des informations.

Information supplémentaire

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du département Formation de l'ETUI, Tsela Ceulemans : tceulemans@etui.org

Salutations distinguées,

Vera dos Santos Costa
Directrice
ETUI Formation

PJ : Formulaire d'inscription et programme provisoire